

26/10/2020



TOUS CORPS

Masque DIM : Mention sur le RSST

Pour rappel (voir notre tract du 15/10/20), le SNAPATSI et ses partenaires ont demandé et obtenu au CHSCT Ministériel la mise en réserve et l'arrêt de diffusion des masques dits "grand public" de modèle DIM traités au zéolite d'argent et de cuivre potentiellement dangereux pour la santé.

Si vous êtes concernés, vous avez dû bénéficier de l'octroi d'autres types de masques.



En attendant les résultats des tests, le SNAPATSI vous recommande de l'indiquer sur le registre santé et sécurité au travail de votre service.

C'est une précaution de traçabilité dans le cas où il y aurait confirmation d'un risque sanitaire, la reconnaissance d'une maladie contractée en service et la prise en charge ultérieure par l'administration.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

**Le SNAPATSI vous informe, vous accompagne
et défend vos conditions de travail !**